

Communauté d'agglomération de Niort



Structure porteuse : communauté d'agglomération de Niort (CAN)

Nombre de communes : 30

Nombre d'habitants : 100 100

Caractéristiques et dynamiques du territoire

Situation géographique et contexte socio-économique et environnemental

La Communauté d'Agglomération de Niort s'étend sur un vaste territoire comprenant des caractéristiques urbaines, périurbaines et rurales. Les principaux atouts de ce territoire sont : le secteur des assurances et des mutuelles (très forte concentration d'emplois tertiaires), son patrimoine naturel, paysager, bâti et culturel (Marais Poitevin...) et sa situation géographique centrale par rapport à la région Poitou-Charentes (potentiel d'échanges important).

Projet de territoire

→ Le projet d'agglomération de l'agglomération de Niort a été adopté en octobre 2002. Trois objectifs ont été fixés :

1. tendre vers un développement économique équilibré,
2. développer des projets d'infrastructures pour tous les modes de communication accessibles,
3. promouvoir un haut niveau de qualité de vie pour tous sur l'ensemble du territoire.

Des évolutions politiques ont en effet eu lieu récemment (changement de Président en octobre 2002), impliquant une réflexion nouvelle sur les objectifs et l'avenir du territoire communautaire.

La mise en œuvre du contrat ATEnEE apparaît comme un outil permettant de concrétiser des actions s'intégrant dans les orientations du projet d'agglomération.

→ Le conseil de développement est constitué depuis janvier 2002. Il est associé aux différents projets d'agglomération et à la mise en œuvre du projet.

→ Le PLH a été adopté fin 2002. Le SCOT et le PDU sont en cours d'élaboration.

Eventuelles autres actions menées dans le domaine environnemental ou en matière de développement durable

Pour marquer sa volonté d'inscrire le développement durable dans ses projets, la CAN a mis en place un service " Maison de l'Environnement " pour promouvoir les démarches de ce concept.

En partenariat avec l'ensemble des services de la collectivité, la Maison de l'Environnement a pour mission de construire des projets :

- ayant une approche globale et transversale (protection de l'environnement, équité sociale, développement économique...),
- permettant une mobilisation des habitants de la CAN.

Une réhabilitation en haute qualité environnementale (HQE) d'un ancien domaine agricole du

19ème siècle, " Chantemerle ", est en cours. Le site accueillera la Maison de l'Environnement. La mise en place d'un espace info-énergie (EIE) et la réalisation du contrat ATEnEE se situent dans cette perspective. Ce contrat a été conclu en janvier 2003 avec le Conseil régional Poitou Charentes, le SGAR et l'ADEME. S'inscrivant dans cette dynamique, il peut être considéré comme un préalable à la mise en œuvre d'un agenda 21 local.

Objectifs du contrat ATEnEE

L'objectif du contrat ATEnEE est de mettre en œuvre un programme d'actions expérimentales et démonstratives, pour une durée de trois ans, intégrant les préoccupations sociales, environnementales et économiques, en concertation avec les acteurs du territoire.

Ce programme d'actions doit s'inscrire dans les projets et orientations généraux de l'agglomération et doit donc également servir les objectifs suivants :

- la contribution au volet environnemental du contrat d'agglomération ;
- l'articulation entre les différents types d'espaces

du territoire communautaire : urbains, périurbains et ruraux ;

- la transversalité des projets et la mobilisation des acteurs autour de projets fédérateurs.

La mise en place du projet laisse apparaître trois phases distinctes :

1. la réalisation d'une étude de préfiguration ;
2. la définition d'un programme d'actions et la faisabilité de ses actions ;
3. la mise en place des actions et de leur évaluation.

Nature du contrat ATEnEE

Etude de préfiguration des actions

Une étude préalable va permettre de définir un programme d'actions. Un cabinet d'étude a été retenu, ADAGE Environnement, qui accompagnera la CAN durant 7 mois, de mai à octobre 2003, dans l'organisation de la consultation et la hiérarchisation des actions.

Il s'agit de :

- identifier les actions envisageables,

- les hiérarchiser,

- présenter les premiers éléments de faisabilité.

La Communauté d'Agglomération de Niort a déjà entamé une consultation. L'objet de cette étude est d'aller de nouveau à la " rencontre " des acteurs locaux, afin, d'une part, de leur soumettre les réflexions issues de cette première phase, de soulever de nouvelles pistes, et d'autre part de mener ces échanges de manière plus approfondie.

Conduite de projet

Participation / Partenariat

- Constitution d'instances de pilotage et de suivi du projet (régional et local)
- Mise en œuvre de l'étude par une démarche de concertation : de nombreux acteurs sont invités à participer à l'étude de préfiguration pour réfléchir aux actions à mettre en œuvre. Ils seront associés par la suite à l'élaboration des actions (Groupes " projet ").

Organisation / Evaluation

- Un chargé de mission a été recruté pour mettre en place le contrat ATEnEE, au sein du service " Maison de l'Environnement ". Une équipe " projet " (élus

porteurs du projet, chargés de mission, ADEME, ...) discute et décide des aspects techniques et de l'animation du contrat ATEnEE.

- Le comité de pilotage (Président de l'agglomération, Délégué régional de l'ADEME, Président du Conseil régional ou leurs représentants) définit les grandes orientations du contrat, valide le programme d'actions, veille au bon fonctionnement du projet.
- Une méthode d'évaluation du projet est actuellement mise en place, à partir de la démarche et du logiciel RESPECT. La CAN adhère à l'association RESPECT et co-construit avec elle des indicateurs de suivi pour évaluer les impacts des actions menées.

Personnes contacts

Responsable de la Maison de l'Environnement

Catherine Julan, Directrice de la maison de l'environnement
Tél : 05 49 78 71 87
E.mail : catherine.julan@mairie-niort.fr

Chargé de mission ATEnEE :

Stéphane Ruault
Tél : 05 49 78 70 10
E.mail : stephane.ruault@agglo-niort.fr

Elu en charge du projet :

Alain Parrot, Premier co-vice-président délégué aux équipements sportifs et culturels

Communauté d'Agglomération de Niort

Maison de l'Environnement
28, rue Blaise Pascal